



Nombre de membres		
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	29

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 10 avril, à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Philippe SAINT-MARTIN, Maire.

Présents : Philippe SAINT-MARTIN, Florian DEYGAS, Sandrino QUIGNARD, Olivier PEANNE, Mélissa LARRAZET, Olivier DREZEN, Myriam DESTORS, Franck MARIMPOUY, Dominique GRATTANETTE, Vincent DELFOUR, Françoise GIMENO, Magali COLOMES-REMOIVILLE, Sylvain GALIBERT, Anne-France PLANCHET, Sandrine PRUNIER, Daphnée ETIE, , Nicolas POMMIEZ, David LYS, Estelle DUBERT, Mélyssa LELONG, Nelly DUBERTRAND, Al TERSIC, Alain CAUNEGRE, Michel CASTETS, Frédérique CHARPENEL, Sébastien FAISSOLLE, Delphine ALLEGRE, Sandra TOLLIS.

Absent : Jimmy BAMBOUCHE

Procuration : Jimmy BAMBOUCHE donne procuration à Mélissa LARRAZET

Secrétaire de séance : Al TERSIC

Date de la convocation :
3 avril 2026

Date d'affichage :
3 avril 2026

Objet

N°26.04.10 - 017
Election des délégués du conseil
municipal au syndicat mixte
départemental d'équipement des
communes (SYDEC)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-33 et L 5721-1 et suivants,

Vu les statuts du syndicat mixte départemental d'équipement des communes (SYDEC),

Considérant que la commune de Soustons adhère au SYDEC sur la compétence « énergie »,

Considérant qu'en application des dispositions du CGCT et des statuts du syndicat mixte, le Conseil municipal doit désigner des délégués destinés à le représenter au sein du comité territorial Marenne Adour Côte Sud, soit 3 titulaires et 3 suppléants,

Il est procédé à l'élection des délégués du Conseil municipal au sein de l'assemblée délibérante du syndicat mixte du SYDEC, au scrutin secret à la majorité absolue.

Par accord unanime du Conseil Municipal, l'élection se déroule à main levée.

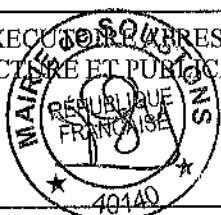
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, élit :

- en qualité de membre titulaire
 1. *Franck MARIMPOUY*
 2. *Mélissa LARRAZET*
 3. *Michel CASTETS*
- en qualité de membre suppléant
 1. *Nicolas POMMIEZ*
 2. *Magali COLOMES-REMOIVILLE*
 3. *Sébastien FAISSOLLE*
 - 4.

Le présent acte est susceptible d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

ACTE RENDU EXECUTOIRE APRES ENVOI
EN SOUS PREFECTURE ET PUBLICATION
LE 23.04.26

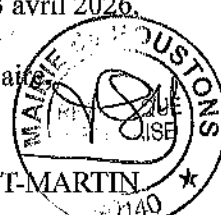
Le Maire,



Soustons, le 13 avril 2026.

Monsieur le Maire,

Philippe SAINT-MARTIN



Envoyé en préfecture le 23/04/2026

Reçu en préfecture le 23/04/2026

Publié le

ID : 040-214003105-20260423-DELIB26_017-DE

